

Comment renseigner en Phase 3 la rubrique "Embauche - S21.G00.30.023"?



- ▶ La rubrique « *Embauche - S21.G00.30.023* » devient « *Cumul Emploi Retraite - S21.G00.30.023* ». En effet, cette rubrique concerne désormais uniquement les salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite.
- ▶ Les anciennes valeurs qui l'a composent (01 - Nouvelle embauche sans cumul emploi retraite et 03 - Nouvelle embauche en cumul emploi retraite) sont respectivement remplacées par :
 - ▶ « 01 – Non »
 - ▶ « 03 – Oui »
- ▶ Ainsi, cette rubrique concerne désormais uniquement les salariés ayant fait valoir leurs droits à la retraite

Traitement dans la norme NEODeS

- ▶ Rubrique à renseigner à « 03 – Oui » dans chaque DSN mensuelle pour un salarié en situation de cumul emploi retraite
- ▶ Le cas contraire (non cumul emploi retraite), cette rubrique peut :
 - ▶ Soit être déclarée chaque mois et alimentée de la valeur « 01 – Non »
 - ▶ Soit ne pas être déclarée

